Synthèse du forum prospectif animé par Jean-Baptiste de Foucauld sur le thème de la jeunesse au XXIème siècle Jeudi 27 juin 2002

L'intervention de M. de Foucauld, issue des travaux de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, vise à s'extraire de la question des moyens des politiques en faveur de la jeunesse au profit d'un retour aux finalités de ces interventions.

Il ressort de la réflexion collective conduite par cette Commission que l'autonomie est moins un état à un âge donné qu'un processus. Elle s'acquiert progressivement en forgeant des capacités et en se dotant d'attributs : avoir une formation, un travail, un logement.

1. Le changement du modèle d'intégration des jeunes

La société contemporaine a changé : elle est en partie unifiée, mondialisée et massifiée à une vaste échelle, de nouvelles entités et de nouveaux mouvements sociaux sont apparus, la place de l'individu s'est modifiée en sa faveur mais au détriment du lien social qui s'est relâché. De nouveaux risques se développent : l'exclusion, la modification de l'environnement naturel (accidents, changement climatique), l'insécurité (identitaire, symbolique) provoquant une inquiétude politique. En même temps, de nouvelles opportunités apparaissent.

Dans ce contexte, le mode d'intégration classique des jeunes au monde adulte, fondé sur un accès précoce au travail, à la famille, au logement autonome mais aussi sur le conflit s'est transformé. La durée des études s'est allongée, les jeunes accèdent plus tard à des ressources d'activités, les entrants sur le marché du travail constituant souvent une variable d'ajustement de la conjoncture. La valeur travail s'en trouve flottante : certains jeunes entrent avec réticence dans le CDI, d'autres sont plus exigeants à l'égard du travail, où ils cherchent un épanouissement personnel. D'autre part, on a le sentiment que le conflit des générations n'a pas trouvé de support idéologique, il y a quelque chose qui ne s'est pas bien vécu.

Pour M. de Foucauld, cette situation actuelle des jeunes est l'un de nos échecs collectifs : il y a bien un problème jeune dans notre société.

2. La situation de la jeunesse : de forts contrastes

On constate un contraste entre, d'une part, une maturité plus grande des jeunes aux plans relationnel et sexuel, et, d'autre part, une autonomie économique et sociale plus tardive.

Cette situation est toutefois variable selon les territoires. Là où il y a une culture du lien social, il y a beaucoup moins de difficulté, surtout si des politiques actives ont été mises en place.

Les familles ont été mises à contribution et ont dans l'ensemble joué le jeu, dans un équilibre difficile avec leurs jeunes entre ne pas les laisser tomber et ne pas les retenir.

3. Il existe de fausses pistes qui constituent autant de risques de mal poser le problème :

- avoir une vision exclusivement financière de l'autonomie ;
- dire à l'inverse que la question financière ne se pose pas ;
- prendre les jeunes comme une catégorie qui pourrait faire l'objet d'un risque couvert par la Sécurité Sociale ;
- croire qu'un retournement économique pourrait suffire à régler les problèmes.

La question des jeunes est donc inséparable du renouvellement du contrat social, dans un monde qui puisse se présenter comme valant la peine d'y vivre.

4. La question des jeunes est à traiter en rapport avec l'évolution conjointe de quatre grands compromis :

- Le compromis éducatif, entre l'obligation de résultat du système scolaire et sa capacité à mettre chacun en mesure de choisir un métier, à faire une place à l'alternance et à la formation tout au long de la vie ;
- Le compromis capital-travail, avec le relèvement conjoint des taux d'activité des 15-24 ans et des plus de 50 ans ;
- Le compromis intergénérationnel, entre les jeunes et leur famille dans la répartition des aides et entre les jeunes et les actifs par l'articulation des minima sociaux avec les revenus des actifs ;
- Le compromis institutionnel ou démocratique, en favorisant la représentation des jeunes et leur participation aux instances de la vie collective et sociale.

5. Propositions pour une politique en faveur de la jeunesse

Moins efficace jusqu'à présent en France qu'en Allemagne et dans les pays nordiques, la politique de la jeunesse doit donc s'intégrer dans une politique d'ensemble qui s'inscrive dans le temps, sur des périodes longues, et soit élaborée en association avec la société. Elle vise avant tout à améliorer les attributs de l'autonomie :

- par l'organisation d'un service public local de l'orientation scolaire et professionnelle débouchant sur la réalisation du droit à une première expérience professionnelle qualifiante ou à un premier emploi ;
- par une transformation du système des bourses en une allocation formation unifiée dès 16 ans, linéaire du lycée à l'Université, attribuée sous condition de ressources des parents et en relevant les plafonds actuels ;
- par la possibilité de reporter ce droit au financement d'une formation au long de la vie ;
- par un revenu temporaire d'accès à l'activité (6 mois renouvelable une fois) pour les jeunes en difficulté, avant l'accès à un programme de type Trace.

6. La construction du sens pour les jeunes et les adultes

Interrogé sur le problème de la construction du sens qui se pose de manière particulièrement aiguë aux jeunes désorientés mais aussi plus généralement à l'ensemble du corps social, M. de Foucauld insiste sur la connaissance du patrimoine symbolique de l'humanité (l'histoire, la littérature, la philosophie) et un certain renouveau de l'éducation populaire qu'il présente comme des éléments déterminants de l'éducation, pour prévenir les comportements d'autodestruction des jeunes en difficulté.

Il souligne la nécessité, pour les acteurs politiques, de travailler la formulation de leurs projets collectifs, afin d'améliorer leurs capacités d'entraînement et de poser clairement les termes d'un débat sur les valeurs dans lesquelles les gens puissent se reconnaître et auxquelles ils puissent s'identifier.

Parmi ces valeurs, la confiance, le don et la résistance aux injustices participeront de la construction d'une société de citoyens qui inventeront ensemble de nouvelles régulations.

Références :
« Pour une autonomie responsable et solidaire » Rapport au Premier Ministre de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, présidée par M. de Foucauld, 2002.
« Jeunesse, un devoir d'avenir » Commissariat général du Plan, commission présidée par D.Charvet, 2001.

Contact au CESR : **Florence EVEN**-02.99.87.18.74 ou f.even@region-bretagne.fr.